

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept octobre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur MURA Frédéric, Maire.

Présents : Monsieur Frédéric MURA, Monsieur Gérard HUET, Madame Magali BLANLUET, Monsieur Fabrice PELLETIER, Madame Aurore YANG, Monsieur Philippe BAUMY, Madame Marianne HUREL, Madame Anne BOUQUIER, Monsieur Bruno GODET, Monsieur Jacques ABBO, Monsieur Hervé LHOMME, Monsieur Loïc CROCHET, Madame Solène MENNECIER, Monsieur Jean-Philippe LECOINTE, Madame Marie COSTA, Madame Vanessa CHABOURINE.

Absents ayant donné un pouvoir : Monsieur Bruno GUYARD à Madame BOUQUIER, Madame Christelle TESSIER à Madame Aurore YANG, Madame Mariline BOUCLET à Madame BLANLUET.

Absents excusés : Monsieur Pascal PETITPIERRE, Monsieur Bruno THOMAS, Madame MERIAU Aline, Madame Stéphanie AUBAILLY-GRON, Monsieur Yann BOUGUENNEC, Madame Anab LEFFFRAY, Monsieur Pierre HABERT.

A été nommé secrétaire : Monsieur Loïc CROCHET

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 19 Septembre 2024 :

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 27 Juin 2024 est approuvé à l'unanimité.

Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil Municipal :

Concession trentenaire : G-90 d'un montant de 116 euros.

➤Liste des engagements :

Tiers	Objet	Compte	Montant	Date
ABR ARCHITECTUR	MO EXTENSION MAISON DES LOGES	21318	12 000,00 €	25/09/2024
AXIS -CONSEIL	RECHERHCE DE RESEAUX ANCIEN EHPAD	2313	1 800,00 €	25/09/2024
AXIS -CONSEIL	RELEVÉ CADASTRAL ANCIEN EHPAD	2313	9 600,00 €	25/09/2024
AVENSIA	MISSION DE PROGRAMMATION AMO REHABILITATION ANCIEN EHPAD	2313	19 380,00 €	30/09/2024
CECCALDI ANTOIN	LAVE LINGE WHIRLPOOL ECOLE MATERNELLE	2188	1 949,00 €	07/10/2024
ODION	AMENAGEMENT INTERIEUR BUREAU DIRECTION	21318	5 882,77 €	08/10/2024
LEMAIRE ENTREPR	TRAVAUX SUITE FISSURE MAISON DES LOGES	615221	2 600,96 €	08/10/2024
ASSOCIATION 3-6	CONFERENCE LES BALISES 3-6-9-12 APPRIVOISER LES ECRANS ET GRANDIR	6182	1 200,00 €	09/10/2024
ENROPLUS	AMENAGEMENT DE LA RD 921 - SOUS TRAITANT ENROPLUS	2315	45 767,60 €	11/10/2024
UGAP	UGAP CHAISES REGLABLES	2188	3 936,84 €	14/10/2024
ECOSIGN	Aménagement RD 921 - ECOSIGN	2315	7 295,00 €	15/10/2024
EDEN GAZON	FOURNITURE ET POSE D'UNE CLOTURE EN POTEAUX-DERRIERE MONUMENTS AU MORTS	2128	2 580,00 €	16/10/2024
HUSSONNOIS SARL	CREATION DE 3 URINOIRS	21312	6 596,11 €	16/10/2024
GROUPE WF EDUCA	MEUBLES POUR LA BIBLIOTHEQUE	21841	2 849,46 €	16/10/2024
Total			123 437,74 €	

➤Droit de préemption urbain :

Le Maire, par délégation du Conseil Municipal en date du 15 juin 2017, a décidé de ne pas préempter sur les déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

- Référence **29/2024**
Bâti sur terrain propre – 6 Clos de la Delinière – AP 454
- Référence **30/2024**
Bâti sur terrain propre – 7 Allée des Aliziers – ZT 184
- Référence **31/2024**
Bâti sur terrain propre – 36 Rue de la Bretauche – ZR 048

2024-072 – Dossier de consultation pour la maîtrise d’œuvre pour la réhabilitation de l’ancien EHPAD en maison de santé communale

Madame Marianne HUREL informe le conseil municipal que la commune a choisi un AMO (assistant à maîtrise d’ouvrage) pour nous aider à choisir un architecte. Le montant du futur architecte dépassant le montant de la délégation, il faut prendre une délibération.

Monsieur Frédéric MURA ajoute que l’enveloppe des travaux s’élève à 1 500 000 € HT.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu’il a été décidé de transformer l’ancien EHPAD en maison de santé communale. Pour mener à bien, ces travaux, il faut choisir un cabinet qui assurera la maîtrise d’œuvre.

Le cabinet AVENSIA a été retenu pour nous accompagner dans cette procédure et a rédigé le dossier de consultation pour le marché de maîtrise d’œuvre.

La consultation des entreprises sera passée en procédure « marché à procédure adaptée ».

Entendu l’exposé de Madame Marianne HUREL, Adjointe au Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité :

Approuve le dossier de consultation pour le marché de maîtrise d’œuvre pour la réhabilitation de l’ancien EHPAD en maison de santé communale.

Autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation, selon la procédure des marchés à procédure adaptée ;

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes y afférents afin de permettre le bon déroulement de l’opération.

2024-073– Demande de subvention– Renaturation du site de la Moinerie

Monsieur Frédéric MURA explique que des WC publics et du mobilier urbain seront installés et que la zone sera végétalisée. Le nouveau gouvernement veut retirer le fond vert et il est urgent de déposer un dossier. J’ai parlé de ce projet avec la région, si nous n’avons pas le fond vert, la CCL a fléché un fond de concours de 50 000€ par commune que l’on pourra demander si l’on n’obtient pas le fond vert. Les travaux devraient être commencé au mois de février/mars pour une durée d’un an et demi.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que la Communauté de Communes des Loges a décidé d’octroyer un fonds de concours de 50 000 € maximum pour le mandat à chaque commune-membre, qui peut être attribué en une ou plusieurs fois,

La commune propose de présenter le projet renaturation du site de la moinerie qui permettra de végétaliser cet espace en plein centre urbain et de créer un îlot de fraîcheur accessible à tous en plein été.

Le montant des travaux s’élève à 155 661.76 € HT soit 186 794.11 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité :

Adopte le projet de renaturation du site de la Moinerie pour un montant total de 186 794.11 € T.T.C.

Sollicite le fonds de concours aux communes de la Communauté de Communes des Loges qui s’élèvent à 50 000 € maximum.

Charge Monsieur le Maire de régler toutes les formalités

2024-074 - Présentation du rapport annuel 2023 du Service Public Assainissement non Collectif

Monsieur Fabrice PELLETIER présente les différents points du rapport.

Monsieur Frédéric MURA ajoute que de nombreux RDV ne sont pas honorés par les habitants et qu'il sera peut-être nécessaire de facturer le RDV non honoré.

Monsieur Jean-Philippe LECOINTE demande s'il y a un projet d'extension de l'assainissement collectif.

Monsieur Frédéric MURA répond que non, l'assainissement collectif n'est pas très écologique et l'assainissement non collectif (ANC) est plus pertinent. Les médicaments et métaux lourds vont directement à la mer dans le cadre de l'assainissement collectif. Les micros-stations limitent aussi la constructibilité des zones non urbanisées. De plus, l'ANC coûte moins cher. Les notaires demandent le contrôle obligatoire pour les deux types d'assainissement, pour évaluer si le raccordement est bien fait et si les eaux pluviales sont bien traitées et ne sont pas déversées dans la STEP.

Monsieur Loïc CROCHET demande si les tests à la fumée sont terminés ?

Monsieur Frédéric MURA répond qu'il y a eu des recherches la nuit sur certains secteurs mais pas tous.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2224-5, qui prévoit qu'un rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif (SPANC) soit présenté en Conseil municipal, Vu le rapport rédigé par le service public d'assainissement non collectif de la Communauté de Communes des Loges pour l'année 2023, et joint en annexe,

Considérant que le rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante des communes-membres de la Communauté de Communes des Loges dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération,

Considérant que le rapport est public et permet d'informer les usagers du service, et qu'il doit être tenu à la disposition du public dans chaque commune,

M. Fabrice PELLETIER présente à l'assemblée le rapport 2023 du service public d'assainissement non collectif,

Le Conseil Municipal,

-Prend acte du rapport 2023 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif.

2024-075 – Nom d'une rue

Monsieur Fabrice PELLETIER explique que la place du Souvenir va être prolongée par une rue. On propose de nommer la rue « rue du Souvenir » qui ira de la rue de la Moinerie jusqu'à la RD 11 (rue Général de Gaulle).

Monsieur Jean-Philippe LECOINTE dit qu'il n'y aura plus de place du souvenir.

Monsieur Fabrice PELLETIER ajoute qu'il est proposé de donner le nom d'une personne célèbre, Monsieur Jean BOUHIER, ancien Maire (naissance : 1912-(†)1999) et précise que sa famille a donné son accord.

Monsieur Frédéric MURA ajoute qu'il a été demandé à l'aménageur d'amener la rue jusqu'au chemin rural.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de nommer la future rue qui sera créée après les travaux de désenclavement de la place du Souvenir.

Il faut également nommer la future rue qui desservira le lotissement qui sortira sur la rue de la Bretauche.

Il propose de nommer les rues :

- « Rue du Souvenir »

- « Rue Jean BOUHIER »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de nommer la rue qui sera créée après les travaux de désenclavement de la place du Souvenir et qui ira de la rue de la Moinerie à la rue du G. de Gaulle : rue du Souvenir.

Décide de nommer la rue qui sera créée pour desservir le futur lotissement qui sortira rue de la Bretauche : rue Jean BOUHIER.

2024-076 Rémunération des agents recenseurs 2025

Madame Marianne HUREL demande si la rémunération est nationale.

Monsieur Frédéric MURA répond que non car l'INSEE ne la calcule plus.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3 ;

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;

Vu le décret n°2003-485 du 05 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n°2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires ;

Vu le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

Décide que la rémunération des agents recenseurs sera la suivante :

Feuillet de logement : 1,20 € brut

Bulletin individuel : 1,50 € brut

Dossier d'immeuble collectif : 0,60 € brut

Séance de formation (demi-journée) : 43 € brut

Forfait pour recensement terminé : 46 € brut

INFORMATIONS

Monsieur Frédéric MURA explique qu'il y a en ce moment une vigilance orange sur le canal pour ce soir. Le canal est à un niveau critique. Il est à 35 cm au-dessus de la référence. Dans le Gard ils ont pris 500 mm et 385 mm en Haute Loire. On risque de rentrer en pré alerte sur la Loire. Selon les dernières informations, il n'y aura certainement plus de transfert de l'eau et de l'assainissement obligatoire. Le Sénat va étudier la proposition de loi et elle sera présentée ensuite à l'Assemblée nationale. On ne sait pas si cela sera optionnel ou pas. La loi en ce moment, c'est tout ou rien. On devra avoir un débat en conseil municipal. Notre réseau est de qualité mais nous avons encore des travaux à faire, même si on a des prix assez élevés. Le taux des charges patronales devrait aussi augmenter, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) devrait rester stable et on va perdre 1.6% sur le FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA). Heureusement, on a un territoire dynamique et des entreprises qui s'installent.

Madame Magali BLANLUET informe que le 9 novembre, il y aura l'inauguration des espaces sans tabac à 10h30 entre les deux écoles et le 16 novembre à Châteauneuf sur Loire aura lieu un forum des métiers de l'enfance avec la présence de nos services. Enfin, le 22 novembre, une conférence sur le thème des écrans « apprivoiser les écrans et grandir » aura lieu à 19h30 à la salle des fêtes.

Monsieur Fabrice PELLETIER informe que les travaux de la RD921 avancent bien et que la route sera barrée le 30 et 31 octobre avec une déviation des poids lourds par Châteauneuf sur Loire, la rue des maisons pavées restera ouverte.

ENEDIS fera des travaux pour redresser les poteaux qui penchent et il est envisagé de remettre en état la rue des maisons pavées et le chemin du vieux puits avec une fermeture totale juste avant les travaux.

Monsieur Frédéric MURA dit qu'il a été sollicité par Monsieur LACROIX qui a un problème avec son entrée. Il faut que nous vérifions cette information.

Madame Aurore YANG souhaite saluer le travail de Madame Christelle TESSIER pour Octobre Rose et remercie les résidents de l'EHPAD et toutes les personnes qui ont participé au tableau collectif. Les fêtes de Noël approchent et un atelier de confection de décoration de Noël est initié avec Madame BERTHAULT de novembre jusqu'au 14/12/2024.

Monsieur Philippe BAUMY explique que lors de la présentation le rapport sur le prix et la qualité des services d'assainissement, il y avait un écart concernant les volumes entrants et volumes sortants. Il y a 1% d'erreur dû aux débitmètres. Les résultats de la campagne Chlorure de Vinyle Monomère (CVM) font ressortir des problèmes dans les maisons route du Gabereaux pour Donnery et route de Trainou. La distribution d'eau va être mise en place. La première phase des travaux de renouvellement des canalisations doit démarrer en décembre.

Madame Marianne HUREL informe le conseil municipal de l'installation de deux orthophonistes sur la commune, elles rejoindront l'ancien EHPAD quand les travaux seront terminés.

Madame Anne BOUQUIER ajoute que la conférence sur les écrans est à la demande des enseignantes de maternelle, avec la venue de Monsieur Serge TISSERON, psychiatre reconnu qui est à l'origine de cette conférence.

Le repas des anciens aura lieu le 14/12/2024, après-midi avec un spectacle de cabaret.

La prochaine séance du Conseil Municipal se déroulera :

- **Judi 21 novembre 2024 à 20 heures, Salle du Conseil Municipal.**

La séance est levée à 21h20

Le Maire,
Frédéric MURA.

